



Préservation de la mangrove de la lagune côtière Sud-Bénin

Pays	Bénin
Bénéficiaire	Association des Femmes Exploitantes de la Lagune (AFEL)
Montant total du projet	36 000 €
Montant de la subvention FFEM	18 000 € (50 %)
Partenaires financiers	Ministère de l'environnement à travers le projet Lagune (18 000 €)
Durée du projet	24 mois
Signature de la convention	23 mars 2007

Contexte

Au Bénin, la production du sel est traditionnelle et repose sur une importante consommation de bois de mangrove (15 000m³ de bois sont consommés par an). La production de sel occupe les femmes pendant la saison sèche (de décembre à Avril). Elles obtiennent des saumures à forte concentration, à partir des terres salées des marais qu'elles grattent, stockent et lessivent à l'eau de mer dans de grands filtres (les bous).

Traditionnellement, ces saumures sont mises à bouillir pendant plusieurs heures sur des foyers alimentés en bois de chauffe, pour en extraire le sel par évaporation complète de l'eau. Depuis une dizaine d'années des efforts ont été entrepris pour l'amélioration de la production de sel ; il s'agit de l'introduction de la technique de production de sel solaire. Cette technique qui n'est pas utilisatrice de bois permet de préserver les palétuviers.

Objectifs

La finalité du projet est de préserver la mangrove à travers la diminution de la coupe de bois. Il s'agit de mettre à disposition des productrices de sel ignigène une autre technique de production non utilisatrice de bois. Les bénéficiaires de ce projet sont les 3000 femmes productrices de sel de la lagune Sud-ouest du Bénin (de Togbin jusqu'à Avolh). Le projet touchera également les autres femmes de la lagune qui n'exerçaient pas l'activité salicole et qui seront intéressées par la nouvelle technique.

Principales activités

- 250 productrices sont formées en matière de production de sel solaire en deux ans soit 125 femmes par année ;
- Des zones de mangroves à protéger sont délimitées dans trois villages ;
- Des séances de sensibilisation sont dispensées dans chaque zone et fait intervenir les dignitaires du culte Zangbéto et les cérémonies traditionnelles vodoun afin de renforcer le statut de protection par la culture traditionnelle et la religion.

Pour en savoir plus
www.ffem.fr